



## Litige avec un établissement public : école vétérinaire

Par **papille**, le **11/07/2011** à **15:50**

Bonjour,

récemment j'ai fait faire un détartrage sur mon chien dans une école vétérinaire (sur leurs conseils). Effectivement c'était nécessaire.

Le RDV ne s'est pas passé comme prévu et le lendemain mon chien a fait une luxation de la hanche. Ils ont pratiqué une anesthésie pour manipulation et elle a fait quelques heures après une nouvelle luxation. Ils ont alors pratiqué le lendemain une chirurgie ligamentaire. 12 jours après mon chien a fait une nouvelle luxation et quelques jours après une nouvelle chirurgie a été nécessaire pour couper la tête du fémur. Mon chien a 11ans et demi et il était en parfaite forme avant le détartrage, bien que souffrant d'arthrose apparemment.

L'école a pris en charge financièrement les luxations et les chirurgies mais nous sommes en litige car ils ne veulent pas d'un arrangement pour préjudice moral et pour compenser mes frais.

De plus il est à noter que mon chien ne peut quasiment plus marcher depuis lors (50 mètres par jour).

Je n'ai pas réussi à obtenir toutes les radios et documents relatifs aux chirurgies.

Nous ne sommes pas des cobayes et il n'est pas acceptable de ne pas avoir un traitement de qualité. L'école est aux mêmes tarifs que les cliniques, voire le double des cliniques de province.

Quelles actions je peux entreprendre, à moindre coût pour obtenir un dédommagement ?

Sincères salutations.

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **16:27**

[citation]L'école est aux mêmes tarifs que les cliniques, voire le double des cliniques de province. [/citation] Ah non, et vous savez que vous avez affaire à des étudiants supervisés, présents pour acquérir de l'expérience (donc si, un peu cobaye et vous l'avez accepté)

[citation]Quelles actions je peux entreprendre, à moindre coût pour obtenir un dédommagement ? [/citation] les assigner en justice sans garantie de réussite.

Par **papille**, le **11/07/2011** à **23:00**

oui certainement un peu cobaye, mais je ne m'en suis pas rendue compte puisque c'est mon ancienne clinique qui m'a conseillé l'école quand j'ai changé de région. Pour les tarifs, je puis vous assurer que je ne raconte pas de bêtise : 200 euros le détartrage contre 90 euros en province province. Mais je suppose que c'est le fait d'être dans le troisième ville de France !